

# Règlement du concours **LE TREMPLIN 2025**

## Article 1 – Organisation

Le concours **LE TREMPLIN** est organisé par Biscara etc., dans le cadre du festival Rock d'Amagne. Ce concours vise à découvrir et promouvoir les talents musicaux locaux.

## Article 2 – Conditions de participation

1. Le concours est ouvert aux groupes de musique composés d'au moins **50% de membres inscrits aux cours de Biscara etc..**
2. Chaque groupe doit compter entre 2 et 8 membres.
3. Tous les styles musicaux sont acceptés.
4. Les participants doivent avoir au moins 12 ans. Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

## Article 3 – Inscription

1. Les inscriptions sont ouvertes du **1er décembre 2024** au **31 décembre 2024**.
2. Pour s'inscrire, chaque groupe doit envoyer un dossier contenant :
  - Une démo audio ou vidéo (lien ou fichier) de plus de 1minute.
  - Une présentation du groupe (nom, membres, style musical, inspirations).
  - Les coordonnées complètes d'un responsable du groupe.
3. Le dossier est à envoyer par mail à [biscaraetc@gmail.com](mailto:biscaraetc@gmail.com)

## Article 4 – Sélection des participants

1. Les candidatures seront examinées par un jury composé de professionnels de la musique membres de l'équipe Biscara etc.
2. Les **4 groupes finalistes** seront annoncés le **6 janvier 2025 sur la page facebook de Biscara etc.**
3. Les critères de sélection incluent :
  - Qualité musicale et technique.
  - Originalité et personnalité artistique.
  - Adéquation avec l'esprit du concours.

## Article 5 – Coaching

1. Les 4 groupes sélectionnés bénéficieront d'un coaching hebdomadaire sur leurs heures de cours pendant **3 mois** (de janvier à mars 2025). Les musiciens non élèves de Biscara etc devront s'acquitter de la somme de 120€, correspondant au montant forfaitaire du coaching. La facture sera à régler avant le début du coaching.
2. Ce coaching inclut :
  - Techniques musicales et travail collectif.
  - la mise en place d'une setlist de 7 morceaux de plus de 2minutes45 chacun ou pour un total de 20 minutes de musique.

- Mise en scène et préparation au live.
- Conseils pour la gestion du stress et la préparation physique.
- travail du storytelling et de l'identité visuelle

## Article 6 – Concert concours

1. Les 4 groupes finalistes se produiront lors d'un concert concours le **8 mars 2025** à Amagne.
2. Le concert sera également diffusé en direct sur Facebook et Youtube.
3. Chaque groupe aura un temps de passage d'environ 30 minutes.
4. Le public votera le soir même via un sondage sur internet pour élire la meilleure prestation
5. Les musiciens s'engagent à être présent le 8 mars ET le 22 mars pour les deux représentations
6. Il n'est pas possible de remplacer un musicien pendant le concours, sauf cas de force majeure

## Article 7 – Festival Rock d'Amagne

1. Les 4 groupes joueront lors du **festival Rock d'Amagne le 22 mars 2025** :
  - 3 groupes se produiront sur la scène du Biscabus pour animer les interconcerts. Les instruments sont à fournir sauf indications contraires.
  - Le groupe vainqueur ouvrira le festival sur la grande scène.
2. Le festival est l'aboutissement du concours et une opportunité unique pour les participants de se produire devant un large public.
3. Il sera offert 2 places par musiciens pour le festival Rock d'Amagne ainsi que deux places pour le concert du 8 mars à la Fabrik' d'Amagne.

## Article 8 – Droits et obligations

1. En participant au concours, les groupes autorisent Biscara etc. à utiliser les images et vidéos des prestations à des fins de promotion.
2. Les participants s'engagent à respecter le calendrier et les règlements du concours.
3. Tout manquement aux règles pourra entraîner une disqualification.

## Article 9 – Contact

Pour toute question, contactez-nous à [biscaraetc@gmail.com](mailto:biscaraetc@gmail.com).

Bonne chance à tous les participants !